



SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT DE PAUL
CONSEIL GÉNÉRAL
INTERNATIONAL

FORMATION GLOBALE

LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET AVEC L'EGLISE





Dans ces temps de désunion, on est trop heureux de tout ce qui peut unir, et quand le plus grand nombre des hommes prennent tant de peine pour se haïr, comment ne tâcherions-nous pas de nous aimer ?

BIENHEUREUX FRÉDÉRIC OZANAM



SOMMAIRE

1 ROLE DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

2 ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

3 ETRE PRESENTS POURQUOI ?

4 COMMENT AGIR ?

5 LES RELATIONS AVEC L'EGLISE



ROLE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL



LES GRANDES DATES DE NOTRE ASSOCIATION

- ✓ Fondée le 24 avril 1833
- ✓ Un développement rapide dans le monde
- ✓ Statut consultatif auprès de l'UNESCO
- ✓ Accréditée auprès de l'ONU en mars 2012
- ✓ 2016 présente dans 150 pays

SON ROLE tel que décrit dans la Règle

- Témoigner de l'amour de Dieu au cœur des difficultés du monde actuel et attirer les personnes au Christ. C'est lui qui nous inspire de proposer une aide concrète à celles ou ceux qui souffrent, sont confrontés à la pauvreté ou à la solitude (Déclaration de mission de la Société)
- Faire entendre la voix des plus pauvres dans le concert international (La Règle art. 7.5)
- Chercher à éradiquer les causes de la pauvreté (art. 7.1 et 7.6)
- S'inscrire dans une démarche de développement durable (art.7.3)
- Encourager des attitudes nouvelles faites de respect et de bienveillance envers les plus faibles, ceux qui sont différents, s'opposant ainsi à toutes formes de discriminations (art. 7.7)

ROLE DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

2 ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

3 ETRE PRESENTS POURQUOI ?

4 COMMENT AGIR ?

5 LES RELATIONS AVEC L'EGLISE



ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES



LA SOCIÉTÉ EST PRÉSENTE AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUIVANTES

A New York

ECOSOC – Statut consultatif

Conseil économique et social des Nations-Unies

A Genève

Commission des Droits de l'Homme, et autres agences de l'ONU

Statut consultatif

A Paris

UNESCO, où sont défendus les droits culturels et donc religieux

Statut consultatif

L' ECOSOC, CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS-UNIES

L'ECOSOC est la plate-forme de l'Organisation des Nations-Unies traitant du développement durable.

Il entretient des liens étroits avec la société civile, et rédige un rapport annuel qui formule à l'attention des pays des recommandations sur les questions économiques, sociales et environnementales

Au sein d'ECOSOC, la Société est membre du « Comité des ONG pour le développement social »

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME de l'Organisation des Nations Unies est chargée de la promotion des Droits de l'Homme dans le monde. Elle fixe des normes pour régir la conduite des États mais elle fait également office de tribune où les pays, grands et petits, les groupes non gouvernementaux du monde entier peuvent faire entendre leur voix.

Les sessions ont lieu chaque année, généralement au nombre de 3 : des décisions y sont prises

La Commission est notamment assistée dans ses travaux par plusieurs groupes de travail. La Société appartient à plusieurs de ces groupes de travail

L'UNESCO, ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

L'UNESCO s'attache à construire entre les nations une coopération entre les pays sur des sujets autres que politique et économique

La Société trouve toute sa place à l'UNESCO puisqu'y sont défendus les droits culturels et donc aussi religieux

ROLE DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

2 ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

3 ETRE PRESENTS POURQUOI ?

4 COMMENT AGIR ?

5 LES RELATIONS AVEC L'EGLISE



UNE TRADITION VINCENTIENNE : COMPTER AVEC L'AIDE DES PUISSANTS

Maintenir de bonnes relations avec le pouvoir en place pour faire entendre la voix des pauvres

- Saint Vincent de Paul a pu compter sur l'aide d'Anne d'Autriche, Reine de France
- Frédéric Ozanam a recherché les partenariats des journaux, du pouvoir politique

AUTRES RAISONS

- Créer un réseau selon le vœu d'Ozanam:
« *je voudrais enserrer le monde dans un réseau de charité* »,
établir des partenariats pour « tisser la charité »
- Etablir partout une société plus juste, « dans laquelle seraient mieux reconnus les droits, les responsabilités et le développement de chacun » (article 7. 2)
- Participer à l'avènement « d'une civilisation d'amour et de culture de vie ». « Les Vincentiens travaillent à la promotion du Droit à la vie, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle »
- Contribuer à l'avènement du Royaume d'Amour et de Paix annoncé par Jésus-Christ

ROLE DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

2 ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

3 ETRE PRESENTS POURQUOI ?

4 COMMENT AGIR ?

5 LES RELATIONS AVEC L'EGLISE



AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL IL EXISTE UNE « COMMISSION ONU, ECOSOC »

Les membres de cette Commission ont pour mission de :

- Représenter la Société auprès des organisations internationales à New York, Genève et Paris
- Suivre les sessions et les travaux des sessions
- Prendre part aux différents rapports des Commissions
- Collaborer avec d'autres ONG au sein des réseaux catholiques

LE TRAVAIL AU SEIN DES RESEAUX CATHOLIQUES

1. Faire entendre la voix de la Société à l'ONU demande un travail de collaboration. Les ONG sont des milliers et il faut attirer l'attention des Etats. Agir en réseau est indispensable
2. La Société se retrouve, avec d'autres ONG Catholiques, dans 2 réseaux
 - Le CCIC
(Centre Catholique International auprès de l'UNESCO). La Société est un des membres fondateurs en 1947.
Antennes à Paris et à Genève
 - Le Forum des OIC
(appelée autrefois Conférence Internationale des Organisations Catholiques : COIC)

ROLE DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT DE PAUL

2 ROLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

3 ETRE PRESENTS POURQUOI ?

4 COMMENT AGIR ?

5 LES RELATIONS AVEC L'EGLISE



TROIS GRANDS PRINCIPES

1. Relation étroite avec l'Eglise

« La Société est une organisation catholique internationale composée de laïcs bénévoles » (Règle de la Société, Article 1.1)

2. Mais autonomie vis à vis de l'Eglise

« La Société est juridiquement autonome, en ce qui concerne son existence, sa constitution, son organisation, ses règles, ses activités et son gouvernement intérieur » (Règle de la Société, Article 5.2)

TROIS GRANDS PRINCIPES

- 1. Relation étroite avec l'Eglise**
- 2. en conservant une grande autonomie vis à vis de l'Eglise**
- 3. ... tout en étant loyal à l'enseignement Catholique concernant la Foi et la Morale,**

PREMIER PRINCIPE: RELATION ETROITE AVEC L'EGLISE

« La Société est une organisation catholique internationale composée de laïcs bénévoles » (La Règle, Article 1.1) qui **« maintient des liens étroits avec la Hiérarchie Catholique »** (article 5.1)

La Société reçoit le soutien d'un grand nombre de prêtres et d'Evêques Ils sont les bienvenus dans notre association en tant que Conseillers spirituels

Les rapports annuels au Saint-Siège ou aux Evêques sont « pour information seulement» (article 5.3). Toutefois la Société est disposée à échanger soit au cours de réunion soit par courrier afin d'améliorer le soutien mutuel et la collaboration

SECOND PRINCIPE: L'AUTONOMIE

«La Société est juridiquement autonome, en ce qui concerne son existence, sa constitution, son organisation, ses règles, ses activités et son gouvernement intérieur » (Article 5.2)

La Société est seule à pouvoir décider:

- de son travail
- de ses priorités et de la façon dont le travail doit être réalisé
- de la gestion de ses projets, de ses Conférences, de ses Conseils
- du choix de ses responsables
- de sa structure d'organisation
- de la formation de ses membres

Elle est seule à pouvoir décider de la gestion et de la distribution de ses fonds et actifs

Cependant, la Société est ouverte aux idées de projets suggérés par la Hiérarchie et par les prêtres qui peuvent signaler des besoins particuliers

TROISIEME PRINCIPE: FIDELITE A LA FOI ET A LA MORALE CATHOLIQUES

«La Société reconnaît le droit et le devoir de l'Evêque Catholique, dans son diocèse, de confirmer que rien dans les activités de la Société n'est contraire à la foi et à la morale »

(Article 5.3)

L'action de la Société doit toujours être compatible avec l'enseignement Catholique: activités et projets mais aussi financements versés et reçus

La Société suit les instructions de la Conférence des Evêques concernant l'œcuménisme et le dialogue avec les autres religions (art. 6.2)

RELATIONS AVEC LE VATICAN : LA SOCIETE OU SON PRESIDENT EST PRESENT AUPRES DES CONSEILS PONTIFICAUX

- Cor Unum (fédération des initiatives de charité Chrétienne)
Le Président de la Société de Saint-Vincent de Paul en est membre
- Collaboration avec d'autres Conseils Pontificaux
Conseil Pontifical pour les migrants

TROIS IDEES A RETENIR...

1. Agir avec d'autres institutions pour contribuer à changer les structures injustes favorisant la misère. A l'ère des partenariats et des réseaux sociaux, ne pas rester à l'écart de ce processus
2. L'approche particulière des Vincentiens sur les questions de justice sociale, consiste à les traiter du point de vue de ceux qu'ils visitent et qui souffrent de l'injustice (art. 7.4)
3. La Société encourage la compréhension, la collaboration et l'amour mutuel entre les personnes de cultures, de religions et d'origines ethniques et de groupes sociaux différents contribuant ainsi à la paix et à l'unité des peuples (art. 7.7)